

DEPARTEMENT DU NORD

-=-=-=-=-

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-=-=-=-=-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 16 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 octobre 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de Membres en exercice : 27**

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERREN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints  
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - DEFAUQUET Gérald – CANIVET Bertrand - MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - - MORAWIEC Laurent -

Absents ayant donné procuration

Madame KHELIFA Armelle à Madame FERREN Claudine  
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline  
Monsieur DEVRED Sylvain à Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Madame DUCATILLION Béatrice - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur SAENEN Romuald

**RELAIS PETITE ENFANCE -CLE DE COFINANCEMENT**

Madame le Maire rappelle que la Ville de GUESNAIN s'est associée depuis 2005, avec les communes de LEWARDE, MASNY et LOFFRÈ et ensuite a intégré BRUILLE LEZ MARCHIENNES en 2012 pour créer un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) Intercommunal.

Un agrément a été accordé par la Caisse d'Allocations Familiales de DOUAI pour une durée de 4 ans du 1/1/2022 au 31/12/2025 avec pour mission complémentaire la promotion renforcée de l'accueil individuel ainsi qu'un temps de travail d'animation correspondant à 45 h 30 soit équivalents de 1,3 temps plein.

Elle rappelle que le projet du Relais Petite Enfance Intercommunal est décliné à travers plusieurs objectifs :

- Faciliter l'accès à l'information en lien avec les différents modes d'accueil,
- Conforter la place du RPE au sein de l'observatoire de la petite enfance pour conseiller les élus sur la politique petite enfance
- Délivrer des informations aux parents et professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail
- Informer et faciliter l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès à l'emploi
- Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles et gardes d'enfant
- Faire du RPE un lieu d'animation pour les professionnels.

*Elle propose de délibérer sur la clé de co-financement pour la période 2023 à 2025 établie sur 1,3 ETP comme suit :*

- ✓ GUESNAIN : 0,47
- ✓ MASNY : 0,36
- ✓ LEWARDE : 0,29
- ✓ BRUILLE LES MARCHIENNES : 0,12
- ✓ LOFFRE : 0,06

*Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité - Etant précisé que Monsieur EZAHOUID Mohamed, salarié de la CAF n'a pas pris part au vote*

*Fixe comme suit la clé de co-financement pour la période 2023 à 2025 établie sur 1,3 ETP comme suit :*

- ✓ GUESNAIN : 0,47
- ✓ MASNY : 0,36
- ✓ LEWARDE : 0,29
- ✓ BRUILLE LES MARCHIENNES : 0,12
- ✓ LOFFRE : 0,06

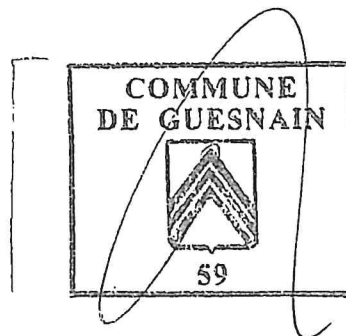
*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,*

*Romuald SAENEN*



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Romuald Saenen", written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official stamp.